

## RÈGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES VOYAGES AVEC ANCV

Afin d'éviter les problèmes survenus lors des années précédentes causés par l'intérêt que vous portez à nos voyages.

Et pour être davantage en corrélation avec l'esprit ANCV Seniors en Vacances, il a été décidé d'attribuer les voyages d'après les critères suivants :

### 1. Préambule.

Étant établi que l'Amicale organise les voyages par :

- ✓ Cars complets de 52 places pour une destination
- ✓ A une ou deux dates prévues à l'avance
- ✓ Pour des voyageurs inscrits à l'Amicale le Temps de Vivre à la date de l'inscription et confirmés à la date du voyage (Assurance GROUPAMA)
- ✓ Pour les personnes pouvant bénéficier de l'aide ANCV l'aide est régie par l'ANCV selon ses propres critères d'attribution

### 2. Critères de désignation des voyageurs.

Les voyageurs seront sélectionnés suite à une pré-inscription par une commission d'attribution composée de :

- ✓ Le Président de l'Amicale
- ✓ Le Vice-Président
- ✓ La Secrétaire
- ✓ Le Trésorier
- ✓ La responsable des voyages

### 3. Déroulement des attributions des voyages.

1°) Dès la parution et la distribution des affiches comportant :

- ✓ Le prix du voyage
- ✓ Les dates retenues
- ✓ La date limite des pré-inscriptions

Les pré-inscriptions sont ouvertes et enregistrées si la demande comporte :

- ✓ PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA PIÈCE IDENTITÉ
- ✓ PHOTOCOPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION
- ✓ LA DATE DU VOYAGE CHOISIE

Les documents sont à transmettre à l'amicale de la façon suivante :

- ✓ dépôt dans la boîte aux lettres de l'amicale au 49 Bd du Gal De Gaulle,  
ou
- ✓ envoi par mail à : [le.temps.de.vivre.messei@gmail.com](mailto:le.temps.de.vivre.messei@gmail.com),  
ou
- ✓ remise lors de la journée de clôture des pré-inscriptions mentionnées sur les affiches

2°) Réunion de la commission d'attribution des voyages.

La réunion devra se dérouler sous huitaine

3°) Convocation des personnes retenues pour le voyage pour inscription définitive avec le règlement

#### 4. Critères d'attribution :

- ✓ Tri par date du voyage
- ✓ Tri par nombre de voyages ANCV déjà effectués avec l'Amicale

#### Ordre de priorité des attributions :

- 1°) personne n'ayant jamais bénéficié de voyage et étant éligible à l'aide ANCV
- 2°) personne n'ayant jamais bénéficié de voyage
- 3°) personne ayant déjà effectué 1 voyage et étant éligible à l'aide ANCV
- 4°) personne ayant déjà effectué 1 voyage
- 5°) personne ayant déjà effectué 2 voyages et étant éligible à l'aide ANCV
- 6°) personne ayant déjà effectué 2 voyages

Et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'enregistrement des pré-inscriptions.

Lorsque le nombre de voyageurs atteint le nombre de places disponibles dans le car, les personnes en surnombre sont mises en liste d'attente en cas de désistement.

Si pour une date, le car n'était pas complet priorité serait donnée aux personnes sur la liste d'attente de l'autre date.

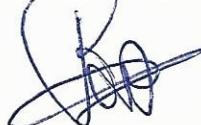
**Le Président**

Mr Claude SOHIER



**Le vice-président**

Mr Michel BLONDIN



**La responsable des voyages**

Mme Violette TORILHON



**La secrétaire**

Mme Christiane DENIS



**Le trésorier**

Mr Raymond MASSON

